REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le onze décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS: MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT et Jean-Marc WEBER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Fabienne GARCETTE (à partir du point N° 3) et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG (à partir du point N° 5), Conseillers Municipalex.

<u>ABSENTS avec EXCUSE</u>: Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Fabienne GARCETTE (jusqu'au point N° 2), Sylvie PLAIN, MM. Christophe HAWECKER, Daniel ROTHENFLUG (jusqu'au point N° 4) et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE: Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, a donné procuration de vote à Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère.

Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère (jusqu'au point N° 2).

M. Christophe HAWECKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Jean-Marc WEBER, Adjoint.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Conseiller (jusqu'au point N° 4).

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18/09/2009
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2010 et fixation de tarifs « columbarium »
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Décision modificative N° 3 au Budget M 14
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes année 2010
- 8/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2011
- 9/ Cimetière : annexe au règlement du cimetière concernant le columbarium et le jardin du souvenir
- 10/ DDE: renouvellement de la convention ATESAT
- 11/ Travaux rue Principale 2^{ème} tranche (écoles → chapelle)
- 12/ Restauration de l'orgue de l'église 2^{ème} tranche
- 13/ Travaux d'aménagement pour améliorer la collecte des eaux de ruissellement le long du Wuenheimerbach
- 14/ Réhabilitation et développement du site du Hartmannswillerkopf : cession de terrain
- 15/ Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- 16/ Palmarès 2009 des maisons fleuries
- 17/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 18/Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 19/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 20/ Divers (acceptation de dons fixation des tarifs fonds de coupes + vente de sapins de Noël informations diverses)

.....

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part ensuite des procurations suivantes :

Mme Fugler Marie-Odile à Mme Gruneisen Liliane

Mme Garcette Fabienne à Mme Heitzler Monique (jusqu'au point N° 2)

Mme Plain Sylvie à M. Weber Jean-Marc

- M. Hawecker Christophe à M. Siffert Daniel
- M. Rothenflug Daniel à M. Haennig Michel (jusqu'au point N° 4)
- M. Werner Vincent à M. Mechler Bertrand

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 26,27/09 et 03/10/2009 ainsi qu'à nos amis de Grävenwiesbach (M. Hans Grünewald, Citoyen d'honneur, M. Hellwig Herber, Maire de Grävenwiesbach, élus, associations) présents avec une centaine de personnes,
- aux organisateurs ainsi qu'aux généreux donateurs de la collecte du sang du 26/10/2009,
- aux adjoints et conseillers qui ont préparé la soirée « pizza » du 03/11/2009,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 07/11/2009,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", aux Chorales réunies des 4 paroisses, à l'organiste M. Derycke et à Mme Dominique Martin pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 08/11/2009, au profit de la restauration de l'église,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2009,

- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2009,
- réussite à la nouvelle communauté de paroisses Saint-Georges au pied du Vieil Armand dont les festivités ont eu lieu les 14 et 15/11/2009,
- à Mme l'Adjoint, aux conseillères et à Mme Martin qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 28/11/2009,
- à la Société de Musique « Espérance » pour la 1^{ère} édition du «Wuana-Show » le 29/11/2009.
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 05/12/2009 au cours de laquelle MM. Arnold Mathieu, Doenlen Eric et Weber Jean-Marc se sont vus remettre de la Fédération allemande des Sapeurs-Pompiers la médaille pour la collaboration internationale,
- au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 06/12/2009,
- à M. Jean Marin pour la confection des cartes de vœux 2010,
- aux Ets Baumgratz pour la confection gracieuse d'une pièce de boiserie pour un jeu du jardin du Presbytère,

Il fait savoir aussi que notre commune a réalisé les objectifs du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de Compensation de la TVA. Il remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir pris les décisions qui ont permis de mettre en œuvre les investissements réalisés ainsi que Mme et MM. les Adjoints pour le suivi des différents chantiers tout au long de l'année, dont plus particulièrement le chantier de la rue Principale.

Enfin, il fait part de cartes et lettres de remerciements émanant de :

- Mme Marthe Schellenberger pour l'arrangement floral à l'occasion de son $80^{\rm ème}$ anniversaire,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim, le Club "Fidélio", l'Association « 4 pour 1 » et Delta Revie Haut-Rhin pour la subvention communale 2009,
- le Vélo-Club Soultzia pour le soutien apporté lors de la manifestation sportive du 26/09/2009.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/09/2009

Le Procès-Verbal de la séance du 18/09/2009 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT: REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2010:

Le coût de la vie n'ayant pas augmenté au cours de l'année 2009, il est proposé à l'appréciation du Conseil Municipal les mêmes tarifs qu'en 2009, soit

I. - <u>LOCATIONS DIVERSES</u>:

<u>Location provisoire de terrains communaux</u> :	
-	
- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	35,85 €

- pré "Leimgruben", annuelle	37,95 €
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	37,95 €
II. <u>CIMETIERE</u> :	
- Concession trentenaire, le m ²	48,55 €

- Concession cinquantenaire, le m²

III. <u>COLUMBARIUM</u>:

Suite à la création d'un columbarium au cimetière de Wuenheim, il y a lieu d'en fixer les tarifs des concessions. La commission « bâtiments-finances-urbanisme-associations » réunie le 16/11/2009, propose de les fixer ainsi que suit :

92,10 €

-	1 case (2 urnes) pour une durée de 15 ans	250,00 €
_	1 case (2 urnes) pour une durée de 30 ans	450,00 €

III. BOIS DE CHAUFFAGE:

La commission « vignoble-forêt » du 24/11/2009 propose les tarifs suivants :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	47,00 €	47,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	45,00 €	45,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	45,00 €	45,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

Arrivée de Mme Garcette Fabienne.

<u>3° / POINT</u>: <u>INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL</u>:

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

est invité:

- à demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- à accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an, (68,00 % taux 2009),
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Georges Teulière, Receveur Municipal,
- à lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € (45,73 € en 2009).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT: DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET M 14:

Afin de pouvoir exécuter les opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur des sections, il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

OBJET	Article	Dépenses	Recettes
Aménagement rue Principale et place de l'Eglise	041-2315 041-2031	1.000 €	1.000 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Arrivée de M. Rothenflug Daniel.

<u>5° / POINT</u>: <u>DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles : 30 €
- Institution Saint-Joseph de Rouffach : voyage scolaire en Grande-Bretagne pour un élève de Wuenheim : 20 € (dispositif en vigueur)

<u>6°/POINT</u>: <u>AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL</u>:

A.: GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE:

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B.: REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL:

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à reconduire le versement des indemnités pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

1. Personnel de catégorie C :

l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.10.2009	(entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 2 ^{ème}	447,05 €	1
classe		
Agent Territorial Spécialisé	467,33 €	1
des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère}		
classe		
Adjoint Technique de 1 ^{ère}	461,99 €	1,5
classe		

2. Personnel de catégorie B:

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.10.2009	(entre 1 et 8)
Rédacteur	853,55 €	3

<u>l'indemnité d'exercice de missions des préfectures</u> (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
	au 01.01.2004	(entre 0,8 et 3)
Rédacteur	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

260,69 € par scrutin

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8,
- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2010, article 64111.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>7° / POINT</u>: <u>FORÊT</u>: <u>PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL</u> <u>DES COUPES – ANNEE 2010</u>:

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 24/11/2009 qui a fait le point de la situation forestière avec la participation de MM. Sprauel et Reeb, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 139.740 € pour 3.672 m3,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2010 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 34.629,60 € H.T. dont 14.894,93 € H.T. de travaux d'investissement et 19734,67 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Lors de la discussion de ce point, il a été soulevé un dépassement prononcé des charges (salaires bûcherons – débardage) par rapport au plan de coupes 2009 alors que les recettes n'ont progressé que légèrement.

<u>8° / POINT</u> : <u>FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES</u> 2011 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2011 transmise aux conseillers municipaux.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2011, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2010.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9 °/ POINT: CIMETIERE: ANNEXE AU REGLEMENT DU CIMETIERE CONCERNANT LE COLUMBARIUM ET LE JARDIN DU SOUVENIR:

Par délibération en date du 19/12/2006, le Conseil Municipal a adopté le règlement du cimetière.

Suite à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière, la commission « finances-bâtiments-urbanisme-associations » du 16/11/2009 préconise de rajouter une annexe au règlement du cimetière. Le projet a été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette annexe au règlement du cimetière est disponible sur demande au secrétariat de la mairie et sera insérée sur le site internet de la commune.

10° / POINT: D.D.E. DU HAUT-RHIN: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT:

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1, en application de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Le Conseil Municipal est invité à :

- demander à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- autoriser M. le Maire
- * à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention transmis aux conseillers municipaux,
 - * à signer la convention,
- * à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>11°/ POINT</u>: <u>AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE - 2ème TRANCHE (tronçon compris entre les écoles et la chapelle)</u>:

Par délibération en date du 17/04/2009, le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau d'études Cocyclique de Soultz.

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie le 10/11/2009 propose au Conseil Municipal de programmer pour 2010 la 2^{ème} tranche d'aménagement de la rue Principale (tronçon compris entre les écoles et la chapelle). Un premier chiffrage de ces travaux a été estimé à 677.000 € HT, se décomposant ainsi que suit :

voirie : 307.529,00 € HT
éclairage et enfouissement France Télécom : 93.328,20 € HT
pose d'un séparatif eaux pluviales : 117.300,00 € HT
divers : 17.088,75 € HT
part départementale estimée : 141.754,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- <u>décide</u> les travaux d'aménagement de la rue Principale $2^{\text{ème}}$ tranche (tronçon compris entre les écoles et la chapelle)
- charge M. le Maire du suivi de ce dossier (appel d'offres-demandes de subventions)
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2010, article 2315.

M. le Maire fait savoir que les travaux de remplacement de la conduite d'eau par le SIPDEP de la Lauch et de l'assainissement par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sont d'ores et déjà programmés pour 2010.

Par ailleurs, il conviendra, le moment venu, de signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (assainissement).

12° / POINT : RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE :

Les travaux de restauration de l'orgue de l'église ont été estimés à 48.495 € HT (5.000 € pour la 1^{ère} tranche et 43.495 € pour la 2^{ème} tranche). La 1^{ère} tranche a été réalisée durant l'été 2009.

La commission d'instruction « des Orgues Historiques » du Conseil Général du Haut-Rhin, lors de sa séance du 9/10/2009, a émis un avis favorable à une aide de 12.000 € calculée sur un montant subventionnable de 48.495 € H.T., aidevalable pour une durée d'un an.

Tous les membres du Conseil Municipal ont été invités en date du 5/12/2009 à la réception des travaux de la 1^{ère} tranche en présence de M. le Conseiller Général Etienne Bannwarth et du facteur d'orgues M. Brayé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de réfection de l'orgue de l'église 2^{ème} tranche,
- <u>retient et approuve</u> le devis du Maître Facteur d'orgues Hubert Brayé de Mortzwiller pour un montant de 43.495,00 € HT
- les crédits seront prévus à l'article 21318 du budget primitif 2010.

La Fondation du Patrimoine sera également sollicitée en vue de l'octroi d'une subvention.

13° / POINT : TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR AMELIORER LA COLLECTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT LE LONG DU WUENHEIMERBACH :

Début mars 2007, un glissement de terrain consécutif aux fortes pluies s'est produit sur le « Rain » (tronçon compris entre le pont aux Raisins et la rue du Vignoble).

Le syndicat des cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach ainsi que le service « aménagement des rivières » du Conseil Général du Haut-Rhin ont été saisis de ce problème et une première réunion sur place a eu lieu le 16/05/2007.

Ledit syndicat a programmé des travaux de protection de berge pour un montant de 20.000 € pour juin/juillet 2008.

Or, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la Police de l'Eau a demandé une étude géotechnique du talus. Il apparaît nécessaire d'envisager 3 actions :

- le confortement de la berge vis-à-vis des phénomènes érosifs directs
- le traitement des arrachements superficiels du talus
- l'amélioration de la collecte et du rejet des eaux pluviales issues de l'amont (vignes).

Suite à une réunion qui a eu lieu le 24/09/2009, le Syndicat des cours d'eau de la région de Soultz-Rouffach s'est engagé à assumer les enrochements en protection de berge à partir du 1/04/2010, à condition que la commune de Wuenheim s'engage à réaliser les travaux de collecte des eaux de ruissellement en amont sur le talus en question. Ces travaux peuvent être

subventionnés dans le cadre du GERPLAN en cours d'élaboration à la Communauté de Communes.

Un devis estimatif nous a été transmis pour un montant de 12.100,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- <u>s'engage</u> à réaliser les travaux de collecte des eaux de ruissellement en amont du talus.

14° / POINT: REHABILITATION ET DEVELOPPEMENT DU SITE DU HARTMANNSWILLERKOPF: CESSION DE TERRAIN:

Le maire présente au conseil municipal l'état des réflexions et propositions en cours concernant le développement du site du HWK portées par le Comité National du HWK, la Communauté des Communes de Cernay et Environs, et l'Etat dont les services sont fortement mobilisés autour de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Thann.

Le projet comporte trois volets distincts mais parfaitement complémentaires :

- portée par le Comité National : la réhabilitation du Monument National et plus particulièrement de la crypte dont l'architecture a souffert des intempéries au fil du temps. La rénovation comprendra également la création, d'un musée avec la collaboration étroite d'historiens allemands et français qui devraient permettre d'appréhender dans toute leur complexité les racines profondes de ce conflit fratricide.
- portée par le Comité National : la création d'un itinéraire scénographié au cœur du champ de bataille, permettant d'appréhender sur le terrain le déroulement des combats, et les conditions extrêmes dans lesquelles les combattants de chaque bord ont survécu ou péri.
- Portée par la CCCE : la réhabilitation de l'abri-mémoire d'Uffholtz, porte d'entrée sur notre territoire de mémoire. Il accueillera notamment un centre de documentation et des salles de conférences.

La dimension européenne de l'ensemble du projet, et notamment du HWK :

Trop longtemps ignorée, cette dimension européenne est aujourd'hui reconnue par tous, comme en témoignent les manifestations officielles que s'y sont déroulées depuis deux ans. Le HWK est désormais considéré comme une « montagne sacrée de l'Europe » : il s'agit d'une réalité qui ne peut échapper au visiteur, dès lors qu'il prend le temps de s'imprégner de l'atmosphère de ces lieux exceptionnels, dont la majesté est à l'exacte hauteur de la tragédie humaine qui s'y est déroulée.

C'est autour de cette dimension européenne du HWK, et plus particulièrement pour les français et allemands aujourd'hui parfaitement réconciliés, que les porteurs de cet ambitieux projet se sont rassemblés, mobilisant logiquement des financements de dimension européenne.

La question sensible de la sécurité sur le chemin scénographié :

La création de l'itinéraire scénographié de 4,5 km de long, au cœur du champ de bataille, sur lequel les porteurs du projet ont prévu d'envoyer des dizaines de milliers de visiteurs chaque année, pose évidemment la question de la sécurité pour ses usagers. Conçu par les services de l'Etat et notamment l'ONF, il se déroule au jour d'aujourd'hui à 80% sur son domaine, et pour les 20% restants sur les bans des trois communes Hartmannswiller, Wattwiller et

Wuenheim. Chacun peut comprendre que la confusion liée à la présence de quatre propriétaires sur un même circuit de tourisme de mémoire et surtout tracé sur un site dangereux, se doit d'être dissipée.

Dans un souci de cohérence et de simplification sur les plans juridiques, administratifs et financiers, il est naturellement souhaitable qu'une seule et même entité soit propriétaire du terrain où se déroulera cet itinéraire scénographié. Au regard de la problématique de sécurité, cette même identité se verrait ainsi porter les études préalables, les travaux de mise en sécurité et par la suite d'entretien nécessaires, et serait donc en capacité d'en assumer en toute clarté la responsabilité. A l'analyse, il s'agit d'une des conditions de la réussite de ce projet ambitieux.

Le maire indique qu'une réunion de travail avec ses collègues d'Hartmannswiller et de Wuenheim a permis d'affiner une proposition constructive et consensuelle qui a été présentée lors de la réunion du 15 octobre 2009 à M. le sous-préfet de l'arrondissement de Thann, en présence du vice-président du Comité National, et validée après discussion.

Elle consiste en la cession gracieuse par les trois communes à l'Etat, pour l'euro symbolique, des emprises de terrain communal respectives permettant d'intégrer de manière appropriée l'itinéraire scénographié dans un seul domaine, et d'apporter ainsi leur précieuse contribution à la réussite du projet.

Au regard de l'ensemble de ces considérations, après délibération, le conseil municipal de Wuenheim est invité à :

- réaffirmer son soutien sans faille aux opérations de réhabilitation de l'abri-mémoire d'Uffholtz porté par la CCCE et de la remise en valeur du site du HWK portée par le Comité National du HWK.
- souligner le caractère exceptionnel du site du HWK: cette « montagne sacrée de l'Europe » peut et doit contribuer au développement d'un tourisme de mémoire, permettant de renforcer chez le visiteur le sentiment d'appartenance à l'Europe, une condition incontournable de l'aboutissement de sa construction politique. Au regard des enjeux actuels, c'est essentiel pour ses habitants et plus largement ceux de la planète, d'autant que notre commune a scellé en 1980 un jumelage avec la commune allemande de Grävenwiesbach (Taunus).
- souligner que la mise en valeur du HWK doit également prendre en compte une autre dimension : l'environnement. En effet, au-delà du respect des biotopes et des paysages, les caractéristiques particulières de la flore et de la forêt liées aux événements tragiques de l'histoire du site méritent d'être mises en exergue,
- au regard de ces considérations et même si la Charte d'aménagement du site du HWK est désormais bouclée, estimer devoir être associée dorénavant aux réflexions en cours avant que tous les arbitrages ne soient réalisés,
- décider afin d'apporter sa contribution, décisive au regard des enjeux de sécurité qui pourraient freiner le développement du projet voire le bloquer, de céder à l'Etat pour l'euro symbolique, la surface de terrain communal en forêt soumise, pour permettre l'intégration complète du sentier scénographié dans le seul domaine de l'Etat.

Le nouveau périmètre visera à créer en concertation avec la commune une emprise dessinée au plus près de la nécessité d'intégration sécurisée du sentier dans le domaine de l'Etat, et qui prendra en compte rationnellement les obstacles naturels existants du fait de la complexité du terrain.

Ce geste fort a une portée qui n'aura pas échappé à celles et ceux qui connaissent effectivement l'histoire locale, au cours de laquelle le domaine des communes avait été étendu au détriment de celui de l'Etat : c'est pourquoi l'ensemble des frais liés à cette rétrocession à titre gratuit seront naturellement supportés intégralement par le récipiendaire.

- saluer le gigantesque travail d'entretien réalisé bénévolement depuis plusieurs décennies par l'association « *Les amis du HWK* », que ses dirigeants ont toujours animée dans le meilleur état d'esprit : en témoignent la dimension franco-allemande vécue depuis des années à travers des initiatives multiples et variées, et l'organisation de nombreux chantiers de jeunes.
- proposer que, compte tenu de leur connaissance parfaite du terrain du HWK, de ses atouts et richesses comme de ses pièges, ces passionnés d'histoire soient associés à l'aboutissement de la conception du sentier scénographié.
- désigner au bureau de l'association « Les amis du HWK » et à sa demande, comme délégué M. Bernard HORNY, Adjoint, et comme suppléant M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

La commune souhaite ainsi instaurer la communication nécessaire, pour l'instant défaillante, concernant les diverses activités de l'association dans la forêt communale, et plus particulièrement les travaux de restauration qui se doivent d'être planifiés.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15° / POINT : CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 5.000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (...) ». Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette réglementation ne s'impose qu'aux communes de plus de 5.000 habitants. Toutefois, toutes les communes sont libres de créer une telle commission. Le bureau municipal propose de créer cette commission qui pourrait être composée des membres de l'actuelle commission « bâtiments-finances-urbanisme-associations », à savoir :

- M. Roland Martin, Maire, Mme M. Odile Fugler, MM. Horny, Siffert et Weber, Adjoints, Mme Sylvie Plain, MM. Michel Haennig, Christophe Hawecker et Bertrand Mechler, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, M. le Maire donne communication du courrier de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller en date du 8/12/2009 qui notifie le marché public pour l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les communes de Lautenbach, Hartmannswiller, Guebwiller, Rimbach-Zell, Wuenheim, Bergholtz et Buhl.

Le coût pour Wuenheim se monte à $4.437,16 \in TTC$ et la commune est classée en $5^{\text{ème}}$ position dans l'ordre chronologique d'exécution de la prestation.

16° / POINT: PALMARES 2009 DES MAISONS FLEURIES:

M. l'Adjoint Siffert donne lecture du palmarès 2009 des maisons fleuries :

MAISON AVEC JARDIN OU COUR

1. M. et Mme SIFFERT François – 6, Rue du Vignoble	
2. M. et Mme COUTY Robert – 8, Rue du Ruisseau	
3. M. et Mme ROTHENFLUG Daniel – 2, Rue Saint-Gilles	
4. M. et Mme HORNY Noël - 6, Rue des Jardins	
5. M. et Mme MONAMI Louis–7A, Rue de la Fonderie	
6. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine - 8, Rue du Réservoir 14,83 points	
) ex-aequo
6. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34, Rue Principale 14,83 points	
8. M. et Mme ZEYER Pierre – 10, Rue du Ruisseau	
9. M. et Mme FUGLER Michel – 24, Rue du Col Amic 14,00 points	
10. M. et Mme JUD Claude – 2, Rue du Vieil Armand	
) ex-aequo
10. M. et Mme HAENNIG Henri – 3, Montée de Thierenbach	,
MAISON	
1. M. et Mme MOSCHENROSS François – 9, Rue du Ruisseau 14,33 points	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,) ex-aequo
1. M. et Mme FELMY Maurice – 15, Rue du Tir 14,33 points	, 1
3. M. et Mme GERBER Patrick – 152, Rue Principale	
4. M. et Mme NESTELHUT Jean-Marie – 1, Rue du Gazon 14,00 points	
5. M. et Mme HASSENFORDER Robert–7B, Rue de la Fonderie	
6. M. et Mme ZEYER Jean-Claude – 13A, Rue du Tir	
7. M. et Mme GEISSER Jean – 7, Montée de Thierenbach	
7. W. et wille Glibblik Jeun 7, Wontee de Tinefenden) ex-aequo
	, ch acquo
7 M et Mme ZINCK Philippe - 7 Rue de la Fonderie 13 17 points	
7. M. et Mme ZINCK Philippe - 7, Rue de la Fonderie	
7. M. et Mme ZINCK Philippe - 7, Rue de la Fonderie) av gagge
) ex-aequo

M. le Maire et M. Siffert adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété et aux membres du jury.

<u>17° / POINT</u> : <u>COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS</u> :

- "Toutes Commissions" du 08/10/2009 : M. Bernard du bureau d'études Cocyclique de Soultz a présenté aux conseillers le projet concernant la 2^{ème} tranche des travaux, rue Principale (écoles → chapelle).
- "Toutes Commissions" du 13/10/2009 : il s'agissait de la 8^{ème} réunion de travail « POS-PLU ».
- Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 15/10/2009 : les points principaux de cette réunion ont été la préparation de la fête de Noël des moins-jeunes du 20/12/2009 et l'organisation du 65^{ème} anniversaire de la Libération du 31/01/2010.
- "Toutes Commissions" du 20/10/2009 : il s'agissait d'une réunion de travail « POS-PLU » en présence de représentants de la Chambre Agriculture, de l'INAO et des exploitants agricoles et viticoles.
- "Toutes Commissions" du 27/10/2009 : il s'agissait de la 9^{ème} réunion de travail « POS-PLU ».
- Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 10/11/2009 : ont été principalement abordés les travaux d'aménagement de la rue Principale − 2^{ème} tranche, l'aménagement de la rue Principale (entrée Est du village → rue de la Fonderie), l'aménagement de la rue de la Fonderie section Nord, les travaux de réfection de la route du Col Amic et l'éclairage public rue du Vignoble.
- Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 16/11/2009 : ont été discutées les orientations budgétaires 2010, la fixation de tarifs «columbarium » et l'annexe au règlement du cimetière, l'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des espaces publics, la visite de prévention «hygiène et sécurité », les antennes de téléphonie mobile SFR et Orange et l'affaire Commune / époux Daniel Haering.
- **Commission "Vignoble-Forêt" du 24/11/2009 :** le point essentiel de cette réunion a été l'étude du plan de coupes 2010 en forêt communale en présence des responsables de l'ONF.
- "Toutes Commissions" du 02/12/2009 : il s'agissait d'une réunion interne de travail «POS-PLU »
- "Toutes Commissions" du 04/12/2009 : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11/12/2009 ainsi que d'une quinzaine de points d'actualité (étude hydraulique dans le cadre du Gerplan nouveau dispositif d'aide aux communes par le Conseil Général du Haut-Rhin réponse ministérielle suite à la réforme en matière d'urbanisme réfection de la route. du Col Amic –affaire commune / époux Daniel Haering –

adhésion de la commune au réseau « village cigogne d'Alsace » - 65ème anniversaire de la Libération – projet de charte 2010-2022 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – désignation d'un représentant permanent à l'Association « Les Amis du Hartmannswillerkopf » - communication sur le corps des sapeurs-pompiers – réforme de la taxe professionnelle – rapport d'activité 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin – communication des dates des élections régionales – plan de relance de l'économie – compte-rendu de la réunion entre les différentes instances suite à la contamination de l'eau potable cet été – 30ème anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach »).

18° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 01/10/2009 : ont été abordés les décisions modificatives 2009, l'assainissement des communes de Murbach, Rimbach et Rimbach-Zell, la constitution d'un groupement de commandes, les affaires économiques, la petite enfance, les missions de conseils « Architecte et Coloriste » et subvention d'aide à la rénovation de façades de maisons anciennes, le transport, la redevance spéciale « déchets », le résultat de la consultation de la Délégation de Service Public pour la fourrière, la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, l'acquisition d'appareils de désherbage thermique et les affaires relatives au personnel.
- Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch du 27/11/2009 : M. Siffert, Adjoint et délégué de la commune dans ce syndicat fait un compte-rendu succinct de cette réunion : il a notamment été question de la synthèse des travaux 2009, de questions budgétaires, du rapport sur l'eau 2008 et de l'augmentation de la part syndicale à l'Agence Rhin-Meuse.
- Conseil de Communauté de Communes du 01/12/2009 : les points essentiels de cette séance ont été les biodéchets, l'assainissement, la comptabilité, les affaires économiques, le Pays d'art et d'histoire, la compétence « bûcherons », la fourrière, la désignation de représentants au Conseil d'Administration du Collège de Buhl, la petite enfance, le renouvellement du marché du transport à la demande, la gestion des gymnases, le déneigement de la route du Boenlesgrab, les affaires relatives au personnel et diverses informations.

19° / POINT: COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE:

- M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :
- Droit de préemption urbain : 9 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2009.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

20° / POINT : DIVERS :

A/ <u>ACCEPTATION DE DONS</u>:

M. le Maire informe ses collègues

- que M. Hans Grünewald de Grävenwiesbach, Citoyen d'Honneur, lui a remis une somme de 800 € lors de sa venue le 26/09/2009 qui a été vœsée à la trésorerie le 08/10/2009.
- que l'Association « Les Amis de l'Orgue » lui a remis un chèque de 2.000 € pour l'embellissement de l'église qui a été versé à la trésorerie le 13/11/2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces dons et remercie les généreux donateurs.

B/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL:

Les tarifs 2008 sont reconduits, à savoir :

- petits : 9 € - moyens : 13 € - grands : 17 €

C/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES :

Le Conseil Municipal est invité à fixer à $80,00 \in H.T.$ le prix du lot de fonds de coupes. 27 lots ont été demandés.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

D/ <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>:

- Conseil Général du Haut-Rhin : la commune va percevoir un montant de 19.845 € autitre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, 2.507 € de subvention pour la restauration de la salle des fêtes et 2.073 € pourl'aménagement du parking place de Gaulle au titre des amendes de police
- <u>Conseil Régional d'Alsace</u> : une subvention de 1.446 € a été allouée par la Région Alsace pour la restauration de la salle des fêtes
- <u>Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/07 au 31/08/2009</u> : 28 passages sur le ban communal
- <u>Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/09 au 31/10/2009</u> : 38 passages sur le ban communal
- <u>Travaux rue Principale</u> : plus-value de 4.596,73 € HT inférieure à 5 % dumarché global
- <u>Affaire Commune de Wuenheim/Epoux Daniel Haering</u>: Demande de préjudice suite à l'annulation du permis de construire délivré le 5/11/1996. M. le Maire donne connaissance du jugement du 1/12/2009 du Tribunal Administratif de Strasbourg qui condamne la commune au versement d'une somme de 21.790,30 € + 1.000 € **a** titre des frais de procédure.

Cette affaire fera l'objet d'un point spécifique lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire remercie les conseillers et le personnel communal pour le travail effectué durant cette année 2009.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h30.